

Brant, Leonardo Nemer Caldeira

[Original: anglais]

Note verbale

L'ambassade de la République fédérative du Brésil présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, faisant référence à la note de ce dernier n° ICC-ASP/13/SP/06 datée du 18 février 2014, a l'honneur d'informer le Secrétariat que le gouvernement du Brésil a décidé de proposer la candidature du professeur Leonardo Nemer Caldeira Brant aux fonctions de juge à la Cour pénale internationale, lors de l'élection qui doit avoir lieu à l'occasion de la treizième session de l'Assemblée des États Parties, à New York, du 8 au 17 décembre 2014.

La désignation du professeur Leonardo Nemer Caldeira Brant, ressortissant de la République fédérative du Brésil, s'est déroulée conformément à l'alinéa *a* (ii) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome. Le candidat se présente à l'élection au titre de la liste B en application du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome. Une déclaration déposée conformément à l'alinéa *a* du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome, ainsi qu'un *curriculum vitae* du candidat sont joints à la présente.
